

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Travaux de maintenance dans les collèges publics : quatrième liste d'opérations au titre de l'année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- la quatrième liste prévisionnelle des opérations programmées de maintenance dans les collèges publics du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, au titre de l'année 2017,
- le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux dans les collèges du Département, évalué à 740 000,00 € T.T.C, répartie entre les collèges appartenant au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et les collèges mis à disposition du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,
- le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des prestations intellectuelles évalué à 25 000,00 € T.T.C.

La dépense sera imputée aux chapitres 20 (pour les prestations intellectuelles) et 23 (pour les travaux) du budget départemental.

Les prestations intellectuelles et les travaux seront lancés selon des procédures de marchés, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée